Compte-rendu

Atelier des territoires - 17 novembre 2022

Organisé par le Civam Bio 34

Personnes présentes :

[Territoires]

- Juliette Sermage – Chargée de mission agriculture et alimentation du Pays Coeur d'hérault
- Titouan Denimal – Pinto – Chargé de mission PAT du Syndicat Mixte Bassin de Thau
- Badi Alam El Dine – Chargé de mission structuration de filières de Montpellier Méditerranée Métropole
- Marlène Matignon – Chargée de mission agriculture et mobilisation foncière de Montpellier Méditerranée Métropole
- Valérie Bouyssou – Elue à l'environnement et à l'attractivité de Montarnaud
- Stéphanie Faure – Cheffe de service productions agricoles de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- Bertrand Sonnet – Maire adjoint de Olmet-et-Villecun
- Christian Cazin – Chargé de mission développement durable du Conseil Départemental de l'Hérault

[CIVAM Bio 34]

- Andréa De Hullessen – Chargée de mission projets de territoire et collectif de producteurs
- Elodie Bernard – Chargée de la gestion administrative et financière et Animatrice technique F&L / PPAM, RHD, en charge des projets F&L Circuits Courts.
- Bénédicte Firmin – Chargée de la communication et en charge des projets distribution, communication, promotion.
- Alice Calvet – Chargée de l'organisation des formations et des collectifs de producteurs
- Audrey Arvieux – Stagiaire en charge de la communication

Intervenants :

- Clément Charbonnier – Chargé de mission territoires bio à la FNAB

Déroulé :

1. Ouverture des ateliers
2. Table ronde « Conjoncture bio et Structuration de filières »
3. Ateliers (menés en parallèle) :
    1. Aménités de la bio
    2. Accompagnement paysan a l'installation sur du foncier communal

1. Ouverture des ateliers

Brise-glace « Photolangage »

Pour ce brise-glace, les questions posées aux participants ont été les suivantes : Comment vous sentez vous vis-à-vis de votre rôle dans la transition des territoires ? Agriculture biologique et transition : où en êtes-vous ?

Afin de répondre à ces questions, les participants ont été invités à choisir une image parmi les 8 suivantes :

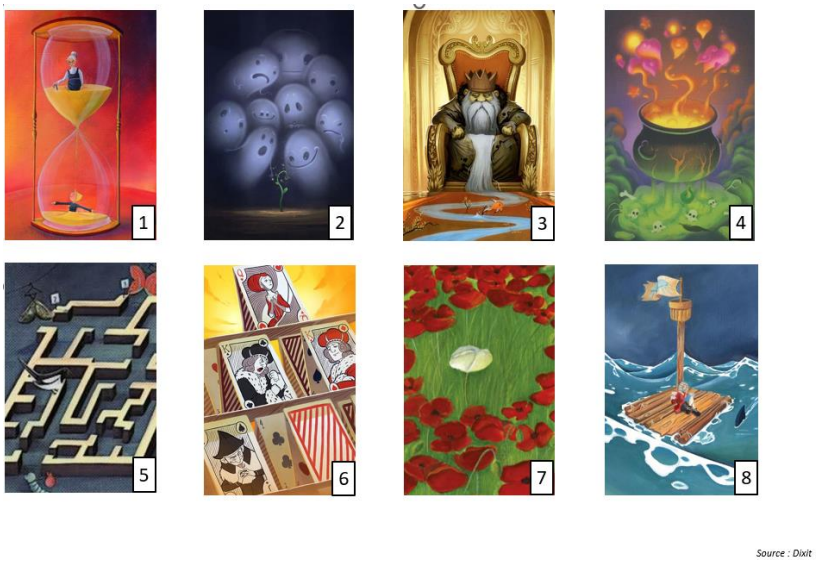

Figure 1 Images proposées pour l'atelier Photolangage. Source : Dixit.

Argumentaire photo n°1 :

Pour mettre en place une transition, il faut du temps, comme le montre le sablier. Les actions s'inscrivent sur le long terme.
Le sablier caractérise aussi l'urgence à laquelle les territoires doivent répondre.

Argumentaire photo n°4 :

La transition des territoires concerne de nombreux acteurs, de nombreuses actions sont en jeu, d'où le chaudron qui caractérise tout ce mélange.
La mise en œuvre d'actions concrètes est permise par un ensemble d'ingrédients, qui se retrouvent dans le chaudron.
Le chaudron déborde, ce qui reflète aussi que la gestion n'est pas simple et qu'il faut savoir doser.
Le chaudron bouillonne, comme les idées qui émergent sur le sujet de la transition des territoires. Chacun apporte ses ingrédients pour faire avancer les choses.
Le débordement du chaudron indique que les ingrédients sont là, mais que la recette n'est pas encore aboutie. Les têtes de mort annoncent la fin du monde et le renouveau par la suite.

Argumentaire photo n°5 :

C'est compliqué d'amorcer la transition des territoires. Il faut trouver la porte d'entrée, comme pour ce labyrinthe.

Il est difficile de trouver les bons interlocuteurs, les bonnes réponses. Le labyrinthe met aussi cela en lumière, car il faut trouver le bon chemin.

Argumentaire photo n°6 :

Ce n'est pas simple de trouver les règles du jeu. Qui a les bonnes cartes ?

Argumentaire photo n°7 :

Les fleurs incarnent la positivité, car il existe de nombreuses initiatives prometteuses. Néanmoins, la fleur est aussi toute seule, ce qui montre qu'il y a encore du travail. Il y a beaucoup d'envies, beaucoup d'idées, mais ce n'est pas toujours simple. C'est dans les territoires qu'il est possible d'œuvrer et d'avoir un impact.

Argumentaire photo n°8 :

Cette image illustre la situation dans laquelle les territoires locaux se retrouvent. En effet, les territoires locaux sont aux commandes de la transition, sur leur radeau, mais face à la tempête, l'échelle n'est pas adaptée. La problématique se situe à l'échelle européenne, c'est au niveau de la PAC et des Etats que certains changements doivent être faits.

2. Table ronde « Conjoncture bio et Structuration de filières »

a) Intervention de Bénédicte Firmin – CIVAM Bio 34 : Conjoncture Bio

- Augmentation de la part des achats alimentaires bio dans la consommation générale des ménages en France : 2,9% en 2014 → 6,6% en 2021.

- Le canal de distribution majoritaire reste la grande distribution. En effet, la grande distribution possède 50% des parts de marché du bio en 2021. La vente directe représente 11% des parts de marché du bio en 2021.

- Les surfaces en bio augmentent en France, tout comme en Allemagne, en Italie et en Espagne. En 2021, la France détient toujours la plus grande surface en bio comparativement à l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne. L'Occitanie est la première région bio d'Europe.

Les outils de communication de l'Agence Bio sont de bonnes sources pour communiquer autour du sujet de la bio. Ces outils sont téléchargeables sur le site de l'Agence Bio et ils peuvent aussi être imprimés. Disponible sur : Les outils de communication - Agence Bio

[Questions posées à Bénédicte Firmin]

- Certains produits bio semblent d'avantage touchés par des baisse de consommation. Avez-vous un retour là-dessus ?

Certaines filières sont effectivement davantage pointées. C'est le cas des œufs bio et du lait bio.

Cas des œufs bio :

3 - Des risques de déconversion dans le secteur des œufs

La consommation d'œufs biologiques a fortement progressé, passant de 10 milliards d'œufs vendus en GMS en 2011 à 28 milliards en 2019, avant une baisse en 2020 et 2021 (-7,5 % sur le premier semestre). L'annonce en 2016 des GMS de retirer tous les œufs issus d'élevages en cages d'ici 2025 a donné une forte impulsion aux conversions en bio, selon l'observatoire de la production biologique en Bretagne. Cette région a multiplié par 2,5 son cheptel de poules pondeuses entre 2015 et 2019, avec la création de fermes spécialisées de plus en plus grandes, et représentant 30 % de la production nationale d'œufs.

Les œufs bio représentent 15 % de la consommation d'œufs en France en 2021, ce qui représente l'une des plus fortes parts de marché des produits bio (au total, le bio représente 6,5 % du marché alimentaire français). La forte augmentation de la production d'œufs bio a pu être absorbée jusqu'au premier semestre 2020, avec l'engouement pour le bio lors du premier confinement. Ainsi, les ventes au détail d'œufs bio ont augmenté de 552 M€ en 2019 à 630 M€ en 2020 (+14 %), pour redescendre à 607 M€ en 2021, niveau qui est cependant supérieur de 10% à celui de 2019. Cependant, le reflux de la demande a fait apparaître une surproduction, provoquant en 2021 une baisse des prix à la consommation et des transferts de production vers les œufs « plein air » (33 % des œufs). Cette crise de surproduction était prévisible, ainsi qu'en témoigne une enquête sur le marché alimentaire bio commandée par l'Agence Bio pour 2019 (la production d'œufs avait augmenté de 22 %). La crise du secteur, accentuée par la hausse des coûts de l'alimentation animale, pourrait provoquer des déconversions.

Figure 2 Extrait du rapport public "Le soutien à l'agriculture biologique" de la Cour des comptes. Pages 83-84. Juin 2022.

Cas du lait bio :

2 - Une crise de surproduction en lait bio

Le marché du lait bio a connu une forte expansion au cours des dix dernières années, souvent encouragée par les crises de la production conventionnelle, passant entre 2009 et 2021 de 255 à 1 141 millions de litres produits, soit 4,6 % de la collecte totale de lait[91]. La France est le deuxième pays européen après l'Allemagne pour le volume de la collecte, mais le quatrième pour la part du bio (19 % en Autriche).

La production a été soutenue par le rythme des conversions au cours des dernières années. Le groupement de producteurs Biolait y a occupé une place centrale, jusqu'à réaliser 30 % de la collecte de lait bio, rejoint par des producteurs et transformateurs conventionnels.

Ces conversions ont été encouragées par la hausse en volume de la consommation de produits laitiers bio entre 2015 et 2020, plus rapide que celle des produits conventionnels[92].

Cette progression de la consommation et de la production s'est accompagnée de prix rémunérateurs et stables, avec cependant des périodes de tension dès 2009 et à nouveau en 2016 à l'issue de vagues importantes de conversion provoquées par la crise de la production conventionnelle. La consommation en produits laitiers bio s'est ralentie à partir du second semestre 2020, tendance qui s'est accentuée en 2021. D'après l'Agence Bio, les ventes au détail de lait ont augmenté de 395 M€ en 2019 à 431 M€ en 2020 (+9%), pour redescendre à 407 M€ en 2021, niveau qui est toutefois supérieur de 3% à celui de 2019, avant la crise sanitaire.

La forte progression de la production laitière en bio (+12 % en 2021) résultant de prix plus rémunérateurs que pour la production conventionnelle, désormais conjuguée à la progression moins rapide, voire à la baisse de la consommation, suscite des tensions sur les marchés. L'excès de production au regard des débouchés a d'abord provoqué, en 2019 et 2020, des difficultés saisonnières (lait de printemps), qui ont conduit à déclasser une partie de la production bio (vendue comme lait conventionnel aux transformateurs). Ainsi, 30 % de la collecte de lait bio en 2021 par Lactalis a dû être vendue au prix du lait conventionnel. Désormais, ces tensions impactent le niveau des prix et la production.

Si les prix du lait bio restent supérieurs à ceux du lait conventionnel depuis 2019 (entre 325 et 350 € pour 1 000 litres en conventionnel, autour de 475 € pour le bio), ils ont chuté aux environs de 400 € aux printemps 2020 et 2021[93]. Une forme de régulation de la production apparaît. Depuis juillet 2021, Biolait et certains industriels ont cessé de développer la production et de soutenir de nouvelles conversions.

Figure 3 Extrait du rapport public "Le soutien à l'agriculture biologique" de la Cour des comptes. Pages 81-83. Juin 2022.

- Quel arbitrage de la part des consommateurs entre bio et local ?

D'après le baromètre de consommation et perception des produits biologiques de l'Agence Bio, « les Français accordent une importance toute particulière à l'origine France. C'est la 1ère mention à laquelle ils sont attentifs dans le cadre de leurs achats alimentaires, avant les mentions en lien avec le bio. Par ailleurs, l'insatisfaction liée à l'origine des produits bio est le principal frein des consommateurs les plus réguliers pour augmenter encore leur consommation de produits bio. Enfin, l'origine française et la fabrication française sont les principaux critères d'achats d'un produit bio, après le goût. »

D'après le magazine LSA, les Français déclarent préférer les produits locaux aux produits bio en 2021. D'après le graphique ci-dessous, 51% des français souhaiteraient avoir plus de choix en produits locaux, alors que seulement 18% d'entre eux aimeraient avoir plus de choix sur les produits bio, en 2021.

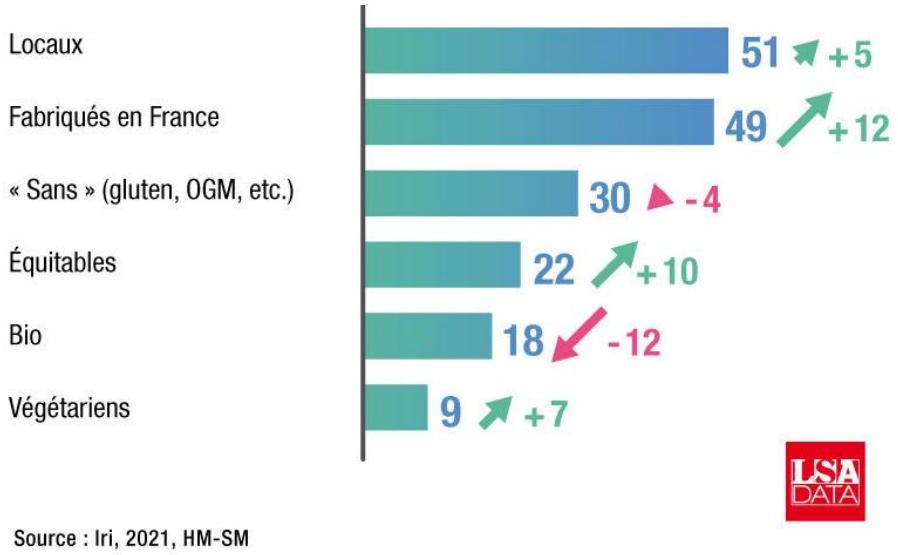

Figure 4 Proportion des français souhaitant avoir plus de choix sur le type de produits, en pourcentage, 2021. Les flèches et les chiffres (verts ou roses) mettent en évidence l'évolution, en point, par rapport à 2017.

Références - Pour en savoir plus :

Analyse de la Consommation 2021. Kantar. 10 février 2022. Disponible sur : Analyse de la Consommation 2021 (kantar.com)

Baromètre de l'Agence Bio. Disponible sur : Les chiffres clés - Agence Bio

Baromètre de consommation et perception des produits biologiques en France. Agence Bio. CSA. Etude n°2100912. Juin 2022. Disponible sur : Diapositive 1 (agencebio.org)

Inflation : comment les Français adaptent leur consommation alimentaire. Plan Bio. 4 juillet 2022. Disponible sur : Inflation : comment les Français adaptent leur consommation alimentaire - Plan Bio (plan-bio.info)

Rapport public « Le soutien à l'agriculture biologique ». Cour des comptes. Juin 2022. Disponible sur : Rapport public thématique Le soutien à l'agriculture biologique (ccomptes.fr)

b) Intervention de Clément Charbonnier – Chargé de mission territoires bio à la FNAB :

Le programme Territoires Bio de la FNAB

1. *Historique du programme Territoires bio de la FNAB*

La problématique historique est l'eau. Depuis 2008, la FNAB travaille sur les enjeux de qualité de l'eau. Au fur et à mesure du temps, les travaux se sont élargis à d'autres thématiques : climat, biodiversité, économie, alimentation et renouvellement des générations.

2. *Objectifs du programme Territoires bio de la FNAB*

Les objectifs sont les suivants :

- Faire connaître l'agriculture biologique : aménités, leviers de développement, acteurs, expériences réussies.

Actions menées : création du site territoiresbio.fr (articles) & Lettre d'information mensuelle & Interventions publiques (Salon des Maires, Salon de l'Agriculture, Colloques INRAe…).

- Appuyer les collectivités dans le développement de l'agriculture biologique.

Actions menées : Travail de veille et de méthodologie (diagnostic, formation, accompagnement) & mobilisation du réseau des GAB/GRAB.

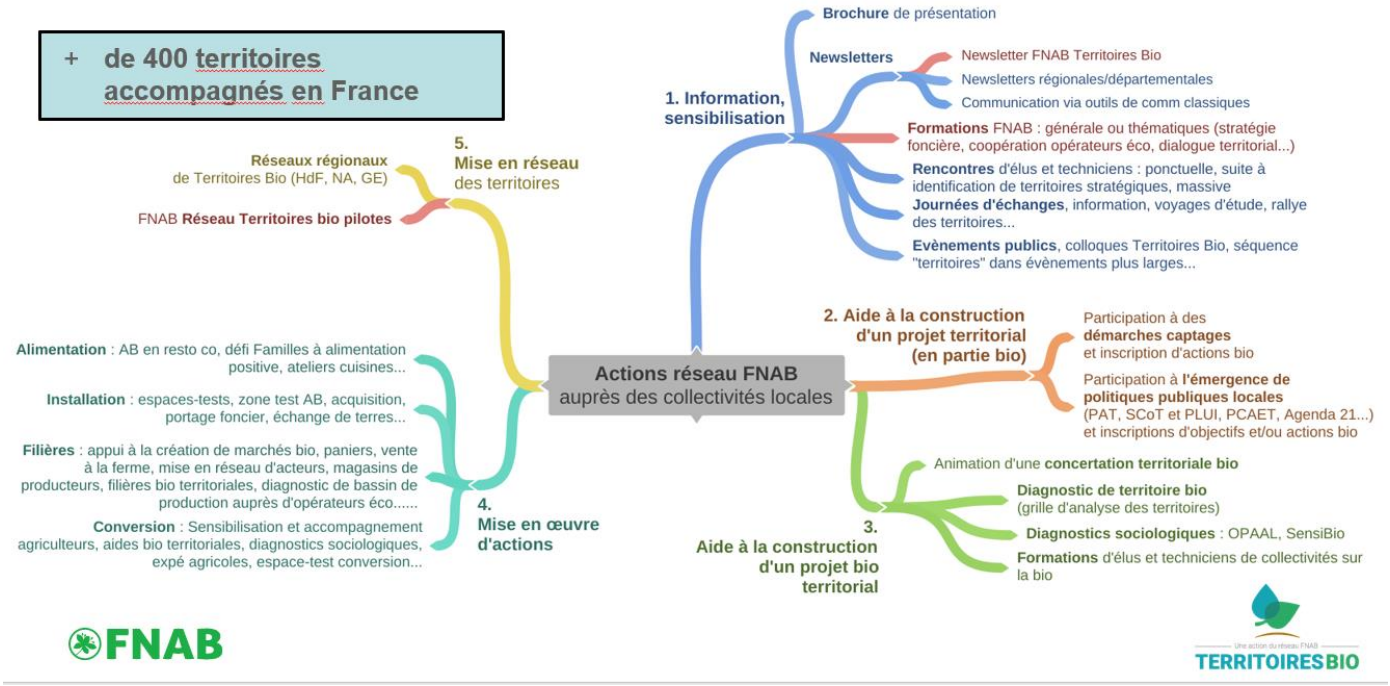

Figure 5 Extrait du power point de présentation de Clément Charbonnier. 17/11/2022.

- Innover : outils, postures, méthodes.

Actions menées : Elaboration d'un guide des filières bio de territoires (éléments généraux sur les filières et leur montage, méthodologie d'approche des projets de filières, retours d'expériences) – disponible sur territoiresbio.fr & Visite de terrain (Découverte des actions « filières » du syndicat des eaux d'Alsace Moselle).

[Questions posées à Clément]

- Comment faire partie du réseau des territoires bio pilotes ?

L'entrée dans ce réseau est un peu informelle. Les élus du territoire doivent montrer leur implication et leur volonté de développer la bio. Il faut que le territoire soit déjà engagé sur ces questions et qu'il montre un intérêt fort.

- Qu'est-ce qu'ont fait les territoires bio pilotes pour rentrer dans le réseau ?

Ce réseau a été créé suite à la volonté de territoires, déjà bien avancés sur les questions de la bio, de se regrouper pour échanger sur les blocages et les réussites dans le développement de la bio. C'est comme cela que le réseau des territoires bio pilotes a été créé.

- Qu'est-ce que le label territoire, TBE ?

Le label Territoire Bio Pilote est porté en région occitanie par l'interprofession de la bio Interbio Occitanie. Il s'agit d'une démarche de labellisation des collectivités et elle peut être obtenue de deux manières :

- 15% de la surface agricole utile du territoire en bio
- 22 % d'approvisionnement bio dans les services de restauration en valeur d'achat.

3. Ateliers

a) Aménités de la bio

Synopsis de l'atelier : Comment favoriser le développement durable de son territoire, qui concilie développement socio-économique et préservation des ressources naturelles ?
Le développement de l'agriculture biologique est l'une des réponses. Nous allons échanger dans cet atelier sur les externalités positives de la bio pour les territoires, sur les argumentaires disponibles, ainsi que sur les actions à mettre en œuvre et les outils et partenariats à mobiliser.

Animatrice de l'atelier : Elodie Bernard

Participants à l'atelier : Juliette Sermage, Valérie Bouyssou, Badi Alam El Dine et Bertrand Sonnet

1er temps
Chaque participant complète une trame avec les questions suivantes :
- Quelle est votre collectivité (ou pour quelle collectivité allez-vous répondre) ?
- Quels sont vos objectifs ? Classez-les par ordre d'importance (1 à 3)
- Selon vous, quelles sont les externalités positives de la bio pour votre territoire ?
- Quelles sont les actions passées, en cours et futures (ou idées d'actions) sur votre territoire ?
- Avec quels outils et partenaires sont-elles ou vont-elles être mises en œuvre ?

2ème temps
Echange autour des trames complétées.

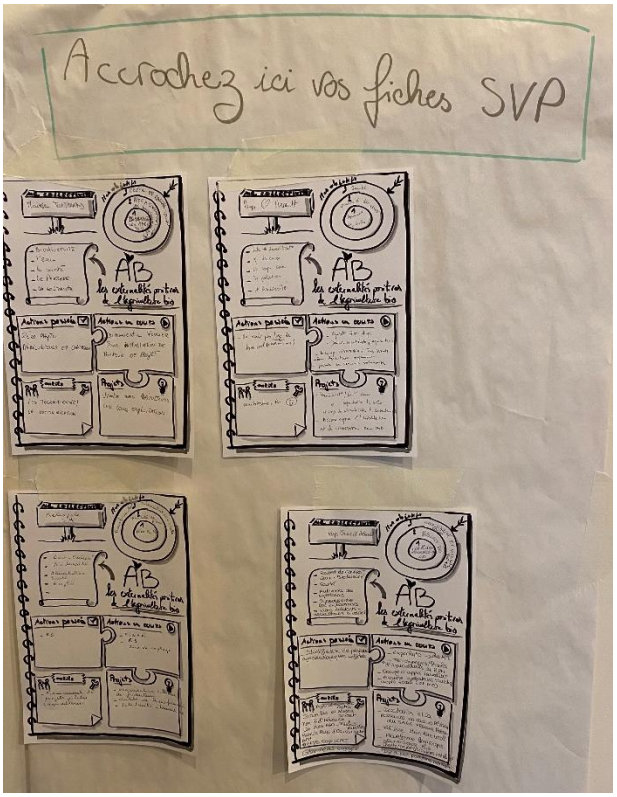

Les aménités suivantes ont majoritairement été citées : bénéfice pour l'eau, la biodiversité, mais aussi la santé.
D'autres externalités ont été citées comme le partage et la solidarité.
Il est intéressant de noter que si les premières correspondent à des pratiques qui relèvent du cahier des charges de l'agriculture biologique, d'autres correspondent plutôt aux pratiques des agriculteurs bio des territoires en question.
Concernant les actions mises en œuvre ou les projets, ils sont très divers, et vont du diagnostic de territoire à la mise en place d'actions concrètes comme des visites de fermes.
Dans les outils et partenaires, on retrouve des ressources comme le site territoiresbio.fr mais surtout des partenaires comme les agriculteurs bio, mais aussi des partenaires associatifs ou institutionnels.
Un outil financier a également été cité (comment assurer le risque pris par des agriculteurs qui se lancent dans de nouvelles productions ? l'exemple d'une coopérative de Bourgogne a été cité).

3ème temps

Déambulation autour des posters avec focus sur les thématiques relevées par les participants lors du 1er temps.

Poster 1 :

Ce poster présentait des moyens de **s'informer** sur l'impact de l'agriculture biologique sur les territoires.
La plupart sont issus des travaux du réseau FNAB et sont disponibles en ligne sur le site territoirebio.fr.
Il s'agit par exemple des brochures « bio et biodiversité », et « bio et climat ».
Il est intéressant de noter que de nombreux agriculteurs bio membres du réseau FNAB ne se contentent pas de suivre le cahier des charges bio européen, ils souhaitent aller plus loin notamment sur les volets environnement et biodiversité, mais aussi sur les volets éthique et social. C'est pour construire une bio plus exigeante que la FNAB a lancé en 2022 son propre label, en cours de déploiement, qui intègre une brique biodiversité et une brique sociale.

Poster 2 :

Ce poster présentait des outils de **sensibilisation** du grand et jeune public sur les bénéfices de l'agriculture biologique.
Des plaquettes et guides ont été édités par l'Agence bio et des groupements du réseau FNAB afin de proposer des arguments face aux détracteurs de la bio.
« Le petit guide pour vos amis bio-sceptiques », qui présente l'intérêt d'être sous forme d'une bande dessinée humoristique, a été remis à jour avec les chiffres actualisés.
Une autre BD a été récemment éditée et concerne les aspects bio et changements climatiques : il s'agit du « petit guide pour vos amis bio-climato-sceptiques ».
Du matériel pédagogique est également disponible sur le site de l'Agence bio avec notamment des calendriers de saisonnalité.

Poster 3 :

Ce poster présentait les outils de **diagnostic de territoire** proposés par la FNAB. Il s'agit de la « grille d'analyse des territoires » et de l'outil étude de sensibilité à l'Agriculture biologique ou « Sensibio ». Ce dernier est un diagnostic des freins psychologiques et sociaux au développement de la bio sur un territoire, il permet de déterminer les typologies d'agriculteurs du territoire et leur propension à évoluer vers l'AB. Les finalités de l'outil sont multiples : outil de prospective territoriale, adapter les plans d'actions en faveur du développement de l'AB en fonction des profils d'agriculteurs du territoire, première étape du dialogue territorial.
Un nouvel outil de diagnostic dédié au développement des filières vient juste d'être édité par la FNAB.

Posters 4 et 5 :

Ces posters présentaient des **exemples d'actions** à mener pour développer l'agriculture biologique sur les territoires autour des thématiques de l'alimentation, des filières, et du développement agricole. Ont été mis en lumière les projets FIBANI porté par la métropole de Montpellier, les projets

de compostage à la ferme, l'approvisionnement des cantines en produits bio-locaux, les défis Foyers A Alimentation Positive ainsi que les régies agricoles.

Poster 6 :

Ce poster présentait des **exemples d'outils et de partenaires** à mobiliser pour mettre en œuvre les actions présentées dans les posters précédents.
Il peut s'agir d'outils numériques comme les outils accessibles gratuitement en ligne : PARCEL (développé par la FNAB, Terre de liens et le BASIC) et CRATer (développé par Les Greniers d'Abondance), mais aussi le tout nouvel outil Cartobio diffusé par l'Agence bio.
Des partenaires peuvent aussi être mobilisés comme ceux des réseaux bio et CIVAM, et plus globalement d'InPACT Occitanie.
Enfin, un guide édité par la FNAB présente les outils financiers à disposition des collectivités pour accompagner les agriculteurs bio et plus largement le développement de l'agriculture biologique sur leurs territoires.

b) Accompagnement paysan a l'installation sur du foncier communal

Synopsis de l'atelier : Comment favoriser l'installation de paysan sur son territoire ? Comment la collectivité peut-elle être un levier pour installer ? Comment s'y prendre et avec quels partenaires travailler ?

Animatrice de l'atelier : Andréa de Hullessen

Participants à l'atelier : Titouan Denimal – Pinto, Stéphanie Faure, Marlène Matignon, Christian Cazin

Parcours d'accompagnement à l'installation paysanne proposé par InPACT 34 :

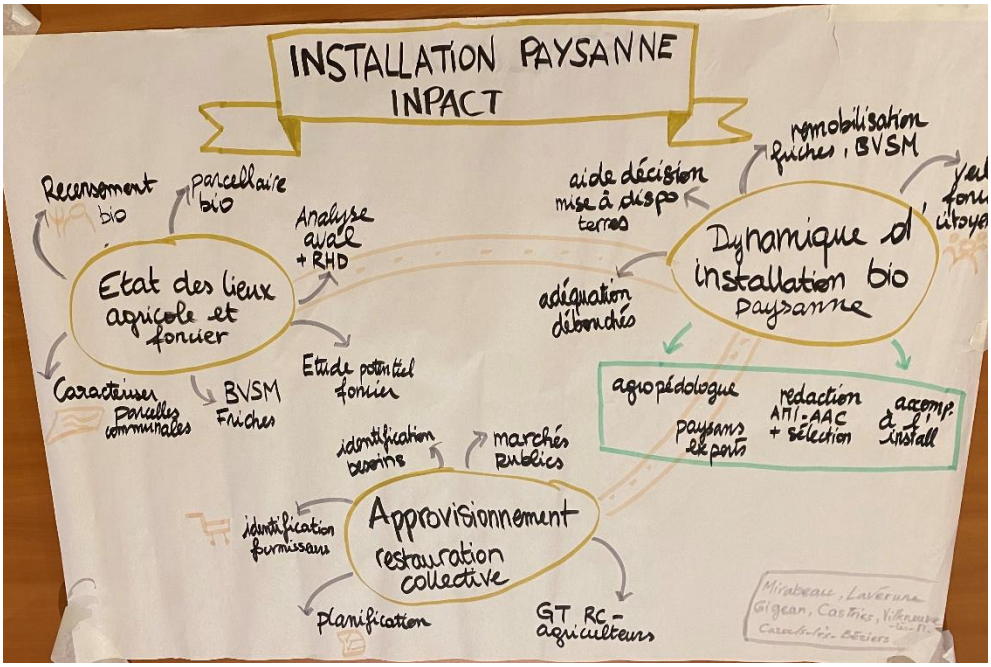

On peut entrer par différentes portes : une parcelle déjà identifiée, envie de connaître davantage le paysage bio du territoire, approvisionner la restauration collective… Cette action fait intervenir de nombreux membres du réseau InPACT : CIVAM Bio 34 et Terre de Liens qui sont souvent la porte d'entrée, Terres Vivantes et Terracoopa également.

Etape 1 – Etat des lieux agricole et foncier

Etape optionnelle qui permet de connaître l'état des lieux bio sur la commune (aller à la rencontre des producteurs, analyser les filières aval y compris la RC) et de connaître le potentiel foncier de la commune (bien à remettre en location, biens vacants sans maître, friches agricoles)

→ Identification d'îlots intéressants pour de l'installation sur le territoire

Etape 2 – Lancement de la dynamique d'installation

Accompagnement à la remobilisation de terres agricoles : aide à la décision pour la mise à disposition des terres communales, travail sur les friches et biens vacants sans maître
Analyser le potentiel pour l'installation et le développement en bio : intervention de paysans et agropédologue sur les parcelles, accompagnement à la rédaction de l'appel à projet, sélection des candidats et accompagnement technique à l'installation.

Etape 3 – Accompagnement à l'approvisionnement de la restauration collective

Caractérisation de la demande : identification des besoins, des freins à lever
Accompagnement à l'approvisionnement : marché pour l'achat de denrées, identification de fournisseurs
Accompagnement des producteurs de la commune à l'approvisionnement de la restauration collective

Rappel : Toutes les étapes d'accompagnement ne sont pas obligatoires. Il est possible que le Réseau InPACT intervienne que sur certains points clés.

Discussion :

- <u>Temps d'échange n°1 :</u>

- Comment l'incitation à produire pour la restauration collective se fait par les collectivités ? Autrement dit, comment les collectivités incitent les producteurs à produire pour la restauration collective ?

La collectivité peut mettre en place des critères dans ses appels à projets. Les dossiers de candidature seront ainsi orientés en fonction des besoins de la collectivité, et donc par exemple pour la restauration collective.

- Lorsque le producteur est passé en production, comment ça se passe si finalement il ne respecte pas les pourcentages prévus ? S'il ne répond pas à la demande ?

Contractuellement, on ne peut rien faire pour s'assurer que les pourcentages (quantités) soient respectés (sauf via les lots issus des marchés à procédure adaptée (MAPA) avec des critères adaptés).

Pour limiter les risques, il peut être intéressant de mener un travail d'interconnaissance entre la restauration collective et les producteurs : faire tomber les idées reçues, créer du lien. Et d'ensuite mettre en place une planification entre la collectivité et le producteur, qui puisse être revue tous les 6 mois ou tous les ans en fonction de l'évolution des pratiques des uns et des autres. Garder une certaine souplesse dans le fonctionnement, et travailler sur les menus avec des mots clés comme « fruit de saison ».

- Quelle est la limite entre les besoins de la collectivité et l'ingérence ? On ne peut pas reprocher à l'agriculteur de vouloir gagner sa vie. Ça pose la question de la restauration collective : cela ne doit pas être l'entrée principale pour l'installation d'un agriculteur.

Le pourcentage qui passe en restauration collective doit effectivement être assez minime. Ce qu'on essaye de faire dans l'accompagnement, c'est de travailler avec les agriculteurs sur les différents débouchés.

Le travail d'accompagnement mené est important. En effet, des liens vont se créer entre les agriculteurs et les acteurs de la restauration collective. (C'est de l'humain). Parfois, il arrive qu'il y ait des mécontentements entre les acteurs. Par exemple, les cuisiniers peuvent ne pas être satisfaits de la qualité des produits qu'ils reçoivent (ex : salades pas assez lavées, ce qui leur demande plus de temps en cuisine). Dans ce cas, InPACT intervient auprès de l'agriculteur-fournisseur afin de discuter de ce mécontentement et de trouver une solution pour régler le problème.

- <u>Temps d'échange n°2 :</u>

Dans la dynamique d'installation, le réseau InPACT fait intervenir un agro-pédologue, des paysans « experts » qui interviennent pour avoir un regard très pratique.
Exemple : sur Lavérune : ils ont fait intervenir des paysans « experts ». Ces derniers ont décelé que la moissonneuse n'allait pas pouvoir passer pour entrer sur la parcelle. C'est un regard très technique nécessaire pour ne pas passer à côté de problèmes en production.
Le réseau InPACT propose aussi un accompagnement à la rédaction des appels à candidature et un suivi des installations, notamment par CIVAM Bio 34 et Terres Vivantes.

- Avec qui se fait la convention pour l'accompagnement ?

La convention se fait avec InPACT Occitanie.

- Comment ça peut se financer outre l'autofinancement de la collectivité ?

On peut envisager un financement à différentes échelles : intercommunalité, communes. Et faire de la veille sur les financements européens, fondations.

- Est-ce possible à l'échelle d'une petite intercommunalité ?

C'est souvent à l'échelle communale que le CIVAM Bio 34 est sollicité. Pour une intercommunalité, il est possible qu'elle mobilise ses communes pour leur communiquer ces informations, ou être porteur d'une démarche plus macro comme la métropole de Montpellier se positionne.

Les communes se tournent vers la métropole pour mettre en place ce type de projets d'installation. Les communes ont un gros besoin, elles veulent savoir ce que les autres communes font, afin de s'inspirer. A la Métropole de Montpellier, il s'est posé la question de trouver un cadre pour ses communes, pour leur apporter des réponses. Ils ont donc sollicité le réseau InPACT et choisi deux communes tests : Villeneuve-lès-Maguelone et Castries.

- C'est Castries et Villeneuve-lès-Maguelone qui se sont présentées ou c'est la Métropole qui est venue les chercher ?

Villeneuve-lès-Maguelone avait sollicité initialement trois acteurs : la Chambre d'agriculture, Terre de Liens et le CIVAM Bio 34. Ces acteurs ont proposé une méthodologie concertée. Ensuite la commune a fait la demande auprès de la Métropole. Comme ce montage s'est construit au moment du plan de relance il a été proposé par la métropole de Montpellier qu'InPACT soit pilote dans la création d'une méthodologie d'accompagnement des communes à la remobilisation de foncier public. L'idée de la méthodologie d'action proposée par INPACT à la métropole était de tester sa reproductibilité, il était donc nécessaire d'avoir un contexte totalement différent de celui de Villeneuve-lès-Maguelone, plutôt un profil type « garrigue ». Castries, ayant déjà montré un intérêt auprès des acteurs, a ainsi été sollicitée.

- Quelle capitalisation de ces deux expériences ?

C'est en cours… L'idée serait de faire un temps collectif auprès de toutes les communes pour présenter les résultats.

- Est-ce que des agriculteurs ont été installés sur ces deux communes ?

Non pas pour le moment. Il s'agit d'action avec un pas de temps un peu long.

- Est-ce qu'on a un exemple d'agriculteurs qui ont été installés ?

Du côté du domaine de Mirabeau, des agriculteurs ont déjà été installés. Sur les communes de Lavérune et Gigean c'est en cours également.

- Quels dispositifs pour mobiliser des terres ?

Il y a plusieurs dispositifs pour mobiliser des terres. Dans les données mises à disposition par la métropole à Terre de Liens pour le diagnostic foncier, on peut avoir l'âge des propriétaires, ce qui permet de faire un premier tri.

Au niveau du PETR, il y a 2 idées de projets : une intercommunalité aimerait installer des maraîchers sur le territoire et avoir des débouchés pour la restauration collective. Une autre commune a un projet de cuisine centrale. Cette dernière essaye de parler avec la communauté de communes pour avoir l'argent pour acheter le foncier : une partie de l'activité maraîchère pourrait aller en restauration collective. Les parcelles sont en friches pour le moment.

- Qu'est ce qui est fait comme bail avec le producteur ?

Il y a de tout. La Métropole essaye d'aller de moins en moins vers les CMD SAFER. Avec les CMD SAFER, on ne peut pas avoir les DJA, etc. et ça empêche l'investissement. A la Métropole, ils essaient de donner des baux

ruraux environnementaux, en discussion avec le producteur (ça peut être bio, en raisonnée, avec un projet de production intéressant, etc.) ; toutes les nouvelles mises à disposition SAFER seront sous forme de bail rural.

Autre bail possible : bail long terme, mais c'est très engageant pour la collectivité ou baux emphytéotiques.

- Installation sur friche publique : est-ce que cela pourrait se faire de revendre le terrain à l'agriculteur, une fois que celui-ci est bien installé ?

C'est ce qui peut être fait sur les espaces tests agricoles. Sur ces espaces, il y a une installation avec parfois vente à la clé. C'est un super système pour l'agriculteur, car cela lui évite les coûts, les risques de l'installation. Néanmoins, pour des communes où la question du foncier est tendue, il est préférable de rester propriétaire des terres.

- Par rapport au foncier : parfois on peut avoir des îlots dispersés, comment faire ?

Il y a une aide FEADER sur ce sujet.

Il faut voir avec l'intercommunalité, voir s'il y a du privé autour des parcelles dispersées ou du parcellaire intercommunal, départemental.

A la Métropole une réflexion est en cours sur ce sujet notamment grâce à la structuration d'Associations Foncières Agricoles (AFA). L'AFA gère le foncier, cela permet au producteur d'avoir un seul interlocuteur quel que soit le propriétaire.

- Quelle procédure « biens vacants et sans maîtres » ?

Les critères permettant d'identifier un bien sans maître sont donnés par l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, comme suit : « Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant de l'article L. 1122-1 et qui :

1. Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ;

2. Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers ;

3. Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers. »

L'identification des propriétaires de plus de 100 ans permet d'avoir un premier regard de la disponibilité.

La procédure complète est disponible sur le site du gouvernement.